



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 25 MARS 2015

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 25 mars 2015 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Bourgeois, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Daniel Simoneau, Maire substitut	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2015-03-046

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Daniel Simoneau
Maire substitut Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 25 mars 2015 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2015-03-047

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Denis Bourgeois
Conseiller Ville de Bois-des-Filion

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2015
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 25 mars 2015
 - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 26 février au 25 mars 2015
 - 4.3. Dépôt – Rapport d'activités – Mois de Février 2015 – Direction générale
 - 4.4. Résolution – Entente Assurance
Achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache
 - 4.5. Avis de motion – Changement du lieu de la séance du 13 mai 2015
 - 4.6. Dépôt – Rapport financier 2014 de la MRC de Thérèse-De Blainville
 - 4.7. Résolution – Accompagnement et assistance pour les tâches comptables de l'adjointe administrative de la MRC de Thérèse-De Blainville



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

5. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
 - 5.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
i) Blainville : 1418-73 et 1418-74
 - 5.2. **Dépôt** – Procès-Verbal
Corrections mineures à apporter au règlement 14-03 en vertu de l'article 202.1 du Code municipal
 - 5.3. **Avis de motion** – Projet de Règlement 15-02 – Modification au SAD
Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables modifiées par le décret numéro 702-2014 et également, d'autoriser des constructions et bâtiments complémentaires (garage, remise, cabanon) ainsi que les piscines en zones inondables.
6. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 6.1. **Résolution** – Proposition de nomination de nouveaux membres – Comité consultatif agricole
 - 6.2. **Résolution** – Réseau nautique récréatif de la Rivière-des-Mille-Îles (Participation à l'étude de marché de faisabilité d'un circuit touristique et récréo sur la Rivière-des-Mille-Îles).
7. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
 - 7.1. **Résolution** – Schéma de couverture de risques
Entente entre Ville de Bois-des-Filion et Ville de Lorraine
 - 7.2. **Dépôt** – Rapport d'activités 2014 – Schéma de couverture de risques
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-03-048

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 février 2015

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 25 février 2015, soit et est adopté avec une modification apportée au point 2015-02-036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-03-049

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 25 mars 2015

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 25 mars 2015 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-03-050

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 26 février au 25 mars 2015

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Daniel Simoneau
Maire substitut Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 26 février au 25 mars 2015 inclusivement, répartis comme suit : 31 171.68 \$ payés et 550 215.58 \$ à payer pour un grand total 581 387.26 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2015-03-051

OBJET: Dépôt du rapport d'activités du directeur-général – Mois de Février 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de février 2015 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.

2015-03-052

OBJET: Entente Assurances – Achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache

ATTENDU l'entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes de Blainville, Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que les M.R.C. de Mirabel et Thérèse-De Blainville;

ATTENDU que les organismes désignent la Ville de Blainville à titre de ville mandataire et autorisent notamment celle-ci à procéder, selon les règles applicables en la matière, aux demandes de soumissions pour l'achat commun d'assurances de dommages et l'octroi des mandats de services professionnels au consultant en matière d'assurances. Le mandataire est aussi responsable de la gestion de la présente entente ainsi que du fonds de garantie annuel;

ATTENDU que le mandataire recevra un montant annuel pour la gestion du fonds de garantie et l'administration de la présente entente. Ce montant est établi à la somme de 9 000 \$ par année;

ATTENTDU que l'ENTENTE couvre la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017;

ATTENDU que l'ENTENTE prévoit la création d'un Fonds de garantie annuel de 500 000 \$ et fixe la quote-part de chaque organisme désigné dans le Fonds selon des ratios qui y sont déterminés;

ATTENDU que l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances de biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et automobiles viennent à échéance le 31 mars 2015;

ATTENDU que c'est la firme Fidema Groupe conseil inc. (anciennement René Laporte et associés inc.) qui agit à titre de consultant dans le dossier des assurances de dommages pour le Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache;

ATTENDU les recommandations formulées par la firme de consultant Fidema Groupe conseil inc. en date du 26 février 2015 relativement à l'octroi des contrats d'assurances;

ATTENDU l'entente conclue entre les membres du regroupement relativement à l'établissement d'une franchise collective quant aux risques découlant de la responsabilité civile primaire;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au paiement de la quote-part de la MRC à la franchise collective du regroupement d'assurances Thérèse-De Blainville pour le terme 2015-2016;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU les recommandations formulées par le directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Il est proposé Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
 Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, L'ENTENTE concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache;

QUE le préambule fait partie des présentes comme si récité au long;

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier de payer au mandataire (Ville de Blainville) la somme de 270 \$ qui représente le montant annuel pour la gestion du fonds de garantie et l'administration de la présente entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le Regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-De Blainville et Mirabel et la Ville de Saint-Eustache;

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier de payer au mandataire la somme de 585 \$ qui représente la quote-part de la MRC pour les services rendus par la firme Fidéma Groupe conseil inc. (consultant);

D'ACCEPTER d'octroyer le contrat pour les assurances suivantes à la firme de courtiers BFL Canada inc. pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, tel qu'il appert au tableau suivant :

Assurances	Montant de la prime (taxe en sus)	Assureurs
Biens	9.00 \$	Affiliated FM
Bris de machines	2.00 \$	Affiliated FM
Délits	780.00 \$	AIG
Responsabilité civile primaire	275.00 \$	Lloyd's
Responsabilité civile complémentaire	63.00 \$	Lloyd's
Responsabilité automobile des propriétaires		AIG
Garagiste		AIG
Frais d'ingénierie (non taxables)	1.00 \$	

D'AUTORISER à cet égard, le secrétaire-trésorier de payer à la firme de courtiers B.F.L. Canada inc. la somme de 1 232 \$ taxe incluse, représentant le montant de la prime d'assurances assurances biens, bris de machine, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire, automobiles, garagiste et frais d'ingénierie pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 et à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 2134210;

D'ACCEPTER d'octroyer le contrat pour l'assurance responsabilité municipale à la firme de courtiers Lemieux Ryan & associés pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016, tel qu'il appert au tableau suivant :

Assurance	Montant de la prime (taxe en sus)	Assureur
Assurance responsabilité municipale	420.00 \$	Lloyd's



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

D'AUTORISER à cet égard, le secrétaire-trésorier de payer à la firme de courtiers Lemieux Ryan & associés la somme de 458 \$ taxe incluse, représentant le montant de la prime d'assurance responsabilité municipale pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 et à imputer cette somme à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 2134210;

D'AUTORISER QU'une franchise collective, pour l'ensemble des membres du regroupement, d'un montant de 500 000 \$, soit créée pour l'assurance responsabilité civile primaire pour le terme 2015-2016;

D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à déboursier la somme de 1 416 \$ qui représente la quote-part de la MRC, pour le terme 2015-2016, à la franchise collective du regroupement d'assurances Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-03-053

OBJET: Changement du lieu de la séance du 13 mai 2015

Un **avis de motion** a été donné par Monsieur Guy Charbonneau, Maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines afin de changer le lieu de la séance du 13 mai 2015. La séance du 13 mai 2015, prévue de 9h00 se tiendra à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, situé au 139, boul. Sainte-Anne à Sainte-Anne-des-Plaines. Avis donné lors de la séance du 25 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-03-054

OBJET: Dépôt du rapport financier 2014 de la MRC de Thérèse-De Blainville

Suite à la présentation par la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L., le rapport financier pour l'année 2014 est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-03-055

**OBJET: Accompagnement et assistance pour les tâches comptables de
l'adjointe administrative de la MRC de Thérèse-De Blainville**

ATTENDU que le rapport financier 2014 est déposé à la séance du conseil du 25 mars 2015;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville prend acte du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2014;

ATTENDU la recommandation d'accompagner et d'assister l'adjointe administrative de la MRC de Thérèse-De Blainville, madame Nathalie Boulianne, dans le but d'améliorer l'accomplissement des tâches comptables reliées à ses fonctions;

ATTENDU l'avis favorable du directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville, monsieur Kamal El-Batal;

ATTENDU que le directeur général de la MRC de Thérèse-De Blainville présente aux membres du conseil le devis reçu par la firme Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L. en vue d'accompagner et d'assister l'adjointe administrative dans l'exercice de ses tâches comptables du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU que le coût de ce service s'élève à trois mille (3 000) dollars et que ce montant n'a pas été prévu dans le budget 2015.

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Daniel Simoneau
Maire substitut de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général d'engager cette dépense à même les fonds disponibles de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-03-056

**OBJET: Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de
Blainville**

ATTENDU que la Municipalité de Blainville a présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Blainville : 1418-73 et 1418-74 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Blainville
1418-73**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **PERMETTRE** à l'intérieur de la zone H-327, pour les bâtiments principaux dont l'implantation est isolée, un nombre maximal de 50 logements pour la classe d'usage « Habitation 3 »;
- **REEMPLACER** à l'Annexe « B », du Tableau des spécifications applicables à la zone H-327, par celui joint au présent règlement comme ANNEXE « A » pour en faire partie intégrante.

**Blainville
1418-74**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **PERMETTRE** à l'intérieur de la zone H-631, l'implantation jumelée de bâtiments principaux pour la classe d'usage « Habitation 4 »;
- **REEMPLACER** à l'Annexe « B », du Tableau des spécifications applicables à la zone H-631, par celui joint au présent règlement comme ANNEXE « A » pour en faire partie intégrante.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Blainville, soient les règlements : Blainville : 1418-73 et 1418-74 soient et sont réputés conforme



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire;

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre les certificats de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-03-057

OBJET: Dépôt du Procès-Verbal – Corrections mineures à apporter au règlement 14-03 en vertu de l'article 202.1 du Code municipal

Le Procès-Verbal portant les corrections mineures à apporter au règlement 14-03 en vertu de l'article 202.1 du Code Municipal, est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville. Ce Procès-verbal est adopté par Madame Sylvie Surprenant, Mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse et appuyée par Monsieur Daniel Simoneau, Maire substitut de la Ville de Rosemère.

2015-03-058

OBJET: Avis de motion – Règlement 15-02

Monsieur Ramez Ayoub, Maire Ville de Lorraine, **donne avis d'intention** de présenter à la prochaine séance ou à une séance subséquente du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le règlement n° 15-02 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer les dispositions de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables modifiées par le décret numéro 702-2014 et également, d'autoriser des constructions et bâtiments complémentaires (garage, remise, cabanon) ainsi que des piscines en zones inondables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-03-059

OBJET: Proposition de nomination de nouveaux membres – Comité consultatif agricole

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

2015-03-060

OBJET: Réseau nautique récréatif de la Rivière-des-Mille-Îles (Participation à l'étude de marché de faisabilité d'un circuit touristique et récréo sur la Rivière-des-Mille-Îles)

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

2015-03-061

OBJET: Schéma de couverture de risques – Entente entre la Ville de Bois-des-Filion et la Ville de Lorraine

ATTENDU que la Ville de Bois-des-Filion et la Ville de Lorraine désirent conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services de prévention et d'intervention en matière d'incendies sur le territoire de Lorraine;

ATTENDU que la Ville de Bois-des-Filion et la Ville de Lorraine désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et ville (L.R.Q., c. C-19)

ATTENDU que le Schéma de couverture de risques de la MRC de Thérèse-De Blainville est entré en vigueur le 1^{er} juin 2011;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU les objectifs attendus du Schéma de couverture de risques.

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Daniel Simoneau
Maire substitut Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville prend acte de la signature de l' « Entente intermunicipale sur la fourniture du Service de sécurité incendie par la Ville de Bois-des-Filion sur le territoire de la Ville de Lorraine » ;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville considère que ladite « Entente intermunicipale sur la fourniture du Service de sécurité incendie par la Ville de Bois-des-Filion sur le territoire de la Ville de Lorraine » ne va pas à l'encontre des orientations et objectifs du Schéma de couverture de risques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-03-062

OBJET: Dépôt – Rapport d'activités en 2014 – Schéma de couverture de risques

Le Rapport d'activités en 2014 pour le Schéma de couvertures de risques est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-03-063

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

DE lever la présente réunion à 11 :45 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Larocque, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

25 mars 2015

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2015-03-046 à 2015-03-063 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 25 mars 2015.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Émis le 25 mars 2015 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.



Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier